

Compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2018

Convocation en date du 12 décembre 2018.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 17 décembre 2018, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne , JORAND Patrick, MEDIANE Viviane, MADEC Dominique, CADREN Vincent (arrivé au point n° 2), CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle, LE NORMAND Christian, CENSIER-LEMAIRE Marie.

Absents excusés : JACOB Daniel (procuration à FLAGEUL Alain), ALLAIN Valérie (procuration à LE JEUNE Joël).

Secrétaire de séance : Alain FLAGEUL, 1^{er} adjoint (à désigner art L.2121-15 du CGCT)

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Jeune, Maire, a informé le conseil municipal que les vœux à la population auront lieu le samedi 12 janvier à 18h.

1- Voirie communale : classement et mise à jour du tableau

Un bilan a été fait de toutes les voies de la commune, en intégrant en particulier toutes les voies des lotissements créés ces dernières années. La longueur de la voirie communale qui était de 31 835 mètres, est passée à 37 633 mètres. Ce classement aura un effet sur la dotation globale de fonctionnement.

Unanimité (absence de Vincent Cadren).

2- Protection de la falaise de Notigou : assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'il est nécessaire de demander une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le recrutement d'un maître d'œuvre en vue de travaux pour la mise en sécurité de la route de la Corniche par confortement de la falaise de Notigou sur le secteur du parking au chemin d'accès à la mer.

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet Hydratec, bureau d'études techniques œuvrant dans tous les domaines de l'ingénierie de l'eau, a déjà réalisé l'étude diachronique sur le phénomène d'érosion du trait de côte ainsi qu'une expertise et cartographie du risque d'érosion du littoral à court et moyen terme à Notigou ; Etudes complétées par l'avis du CEREMA, établissement public placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.

Le Conseil a ainsi confié l'assistance à maîtrise d'ouvrage à Hydratec pour la rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre, l'analyse des candidatures et des offres déposées et du suivi et visa des études de conception pour un montant de 9 160 € HT, et au CEREMA pour la partie géotechnique du cahier des charges en vue de réaliser des sondages pour un montant de 3 990 € HT.

Des financements seront sollicités auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de Lannion-Trégor Communauté.

Par 12 voix pour, 1 abstention (Christian Le Normand), et Isabelle Métayer n'a pas pris part au vote.

3- Modification des statuts du SDE 22

Le conseil municipal a donné son accord pour la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 22) pour lui permettre d'engager de nouveaux projets :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV, la production et distribution d'hydrogène,
- Rubrique Maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux (3X22),
- Rubrique activités complémentaires : création et participation dans des sociétés commerciales,
- Rubrique SIG : pour l'activité PCRS.

Par 13 voix pour et 1 contre (Isabelle Métayer).

4- Modification des statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA)

Accord du Conseil pour modifier les statuts de la SPLA de LTC pour prendre en compte la création de la commune nouvelle de la Roche-Jaudy.

Unanimité.

5- Accord pour la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la commune de Trédrez-Locquémeau et Lannion-Trégor Communauté

Unanimité.

6- Le Conseil a approuvé le rapport de la commission locale des charges transférées au 1^{er} janvier 2018 :

*Le forum de Trégastel

*Le transfert de la taxe de séjour

*Le transfert de la voirie communautaire

Unanimité.

7- Subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor

Le conseil municipal a voté une subvention de 200 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, destinée à participer à la nécessaire adaptation des formations mises en place pour répondre à l'évolution des besoins des entreprises. Deux élèves sont domiciliés sur la commune.

Unanimité.

8- Le Conseil a décidé l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service technique.

Unanimité.

9- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017

Monsieur le Maire a présenté au conseil le rapport du service eau pour l'année 2017 concernant l'Alimentation Eau Potable (AEP) sur les prix et la qualité de l'eau. Il a souligné l'excellent rendement du réseau de distribution (92 %).

Unanimité.

10- Tarifs vente d'eau potable 2019

Le conseil municipal a validé une modification des tranches et une légère augmentation des tarifs de vente d'eau pour l'année 2019 :

	Tarif HT – 2019
Part fixe – Abonnement :	77.7000 € / an
Part variable – Consommations :	
De 0 à 150 m3	1.2545 € /m3
De 151 à 500 m3	1.1380 € /m3
> à 501 m3	1.000 € /m3

Cette évolution, concertée avec la commune de Ploulec'h, a pour but d'inciter aux économies de consommation d'eau.

Unanimité.

11- Validation du bordereau des prix AEP 2019

Le conseil municipal a décidé d'augmenter les tarifs de 1.60 % sur la majorité des prestations par rapport aux tarifs de 2018.

Unanimité.

12- Décisions modificatives de fin d'année

Le Conseil a validé les décisions budgétaires modificatives nécessaires pour permettre les derniers paiements sur 2018.

Unanimité.

13- Durée d'amortissement du Centre Vorlenn

Le conseil municipal a fixé à 10 ans la durée d'amortissement pour l'indemnité versée à la Ligue de l'Enseignement pour la résiliation du bail emphytéotique du Centre Vorlenn (50 000 €).

Unanimité.

14- Ligne de trésorerie pour le budget de la commune

Le Conseil a renouvelé auprès du Crédit Agricole la ligne de crédit de trésorerie de la commune (300 000 €) dans les conditions suivantes :

Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 + marge de 1.20 % + commission engagement 0.25%, soit 750 €.

Unanimité.

15- Autorisation de mandatement

Le Conseil a décidé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du BP 2019 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2018.

Unanimité.

16- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil a décidé de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte les évolutions survenues en 2018.

Unanimité.

17- Révision du volume annuel d'heures travaillées

Le Conseil a validé le passage à 1 607 heures au 1er janvier 2019 selon des modalités concertées avec le personnel (secrétariat, école, technique).

Unanimité.

18- Le Conseil a approuvé la mise en place du Nouveau Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Unanimité.

19- Le Conseil a décidé de recruter un agent contractuel au service technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an.

Unanimité.

20- Accord du Conseil pour autoriser le travail à temps partiel de l'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.

Unanimité.

21- Questions diverses

*** Centre Vorlenn**

Le Conseil a validé le devis du Cabinet Paturel à Plérin d'un montant de 3 639.58 € HT pour établir un rapport de repérage d'amiante préalable à la réalisation de travaux.

Unanimité.

Séance levée à 22h15